

DEMANDE DE PASSEPORT et de CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour les personnes majeures et mineures de 12 ans et plus : PRÉSENCE OBLIGATOIRE du demandeur au DÉPÔT et à la REMISE pour prise d'empreintes

Pour les enfants moins de 12 ans PRÉSENCE OBLIGATOIRE lors du DÉPÔT de la demande

**Apporter les documents en originaux ainsi que les photocopies de toutes les pièces
Tout dossier incomplet sera refusé, un nouveau rendez-vous devra alors être fixé**

Le dépôt des demandes se fait uniquement sur rendez-vous :

Prise de rendez-vous au 04.90.83.87.12 ou directement en mairie

Un sms vous prévient de l'arrivée de votre passeport et/ou CNI en mairie. Afin de mieux vous recevoir et de limiter le temps d'attente en mairie pour **la remise de votre passeport et/ou de votre CNI**, merci de **respecter les horaires suivants :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h00/8h30 11h15/11h45	8h00/8h30 11h15/11h45	8h00/8h30 11h15/11h45	8h00/8h30 11h15/11h45	8h00/8h30 11h15/11h45
Après-midi	13h00/13h30 16h15/16h45	X	13h00/13h30 16h15/16h45	13h00/13h30 16h15/16h45	13h00/13h30 16h15/16h45

Objet du rendez-vous :

Date du rendez-vous :

Heure du rendez-vous :

Pour toute annulation de rendez-vous, merci de prévenir 48h à l'avance

Les tarifs

À partir de Juin 2019 les timbres papier ne seront plus acceptés !

En timbres fiscaux papier ou électroniques

Les chèques et espèces ne sont pas acceptés



<https://timbres.impots.gouv.fr>

Utiliser uniquement ce site sécurisé (**Risque de fraude**)

Passeports :

86€ pour les majeurs (durée de validité 10 ans)






42€ pour les mineurs de plus de 15 ans (durée de validité 5 ans)

17€ pour les mineurs de moins de 15 ans (durée de validité de 5 ans)

CNI : 25€ uniquement **si perte ou vol**

Mis à jour en 01.2021

PIÈCES À FOURNIR :

- Formulaire de demande **CERFA à remplir** (formulaire vert personnes majeures, formulaire orange personnes mineures) ou **pré-demande en ligne** sur   <https://www.service-public.fr>
 - Les timbres fiscaux** (voir au recto)
 - 1 photographie d'identité en couleur** de face et tête nue, récentes de **moins de 6 mois**, ressemblante et conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005.
ATTENTION : Les photos numérisées ne sont pas acceptées. Ne pas découper les photos.
 - 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois** au nom du demandeur (*photocopie et originale*) : facture d'électricité, facture d'eau, facture téléphone fixe/Internet, Taxe d'habitation, Impôts sur le revenu, Redevance TV, Assurance logement...
 - Carte d'identité détenue ou déclaration de perte** établie en mairie ou **déclaration de vol** (*photocopie et originale*) délivrée par la Gendarmerie, la Police nationale ou le Consulat
 - Passeport détenu, ou une déclaration de perte** établie en mairie ou **déclaration de vol** (*photocopie et originale*) délivrée par la Gendarmerie, la Police nationale ou le Consulat
 - Livret de famille** (*photocopie et originale*) uniquement pour les femmes mariées
 - Acte de naissance en original** avec filiation complète (copie intégrale) **de moins de 3 mois** uniquement si :
 - 1^{ère} demande, perte ou vol si pas d'autre pièce d'identité sécurisée détenue
 - CNI périmée de plus de 5 ans
 - Passeport périmé de plus de 2 ans
-  Si votre ville de naissance est adhérente à la dématérialisation (COMEDDEC), l'acte n'est pas à fournir – Renseignements sur   <https://ants.gouv.fr>

Pièces supplémentaires en cas d'hébergement : lorsque le demandeur est hébergé chez un particulier ou chez un parent (pour les personnes majeures) :

- Une **attestation d'hébergement** établie par l'hébergeant (fournie en mairie) + la **pièce d'identité de l'hébergeant** + un **justificatif de domicile de l'hébergeant** de moins d'un an
- Pour les CNI uniquement : une **pièce officielle au nom de la personne hébergée** (feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre de pension ou d'allocations familiales, documents Pôle Emploi, RIB).

Pour les personnes mineures :

- Livret de famille**
- Acte de naissance avec filiation** **de moins de 3 mois** lors d'une 1^{ère} demande
- Carte d'identité du parent présent lors du dépôt du dossier**
- Si les parents sont divorcés ou séparés
 - **jugement complet de divorce ou convention d'accord parental** prouvant la résidence de l'enfant
 - **justificatif de domicile** du parent ayant la garde principale ou des 2 parents si garde alternée
 - **carte d'identité des 2 parents**
- Si les 2 parents sont nés à l'étranger fournir le **justificatif de nationalité française** (dans le cas où les parents ne possèderaient pas de carte d'identité).

Nom d'usage : se renseigner auprès du service État-civil/Réglementation

Changement d'état matrimonial (mariage / divorce / veuvage) : fournir livret de famille ou acte de mariage / livret de famille ou jugement de divorce / acte de décès de l'époux (se)

Correction sur l'état-civil / Changement de nom et prénom : fournir acte de naissance avec si nécessaire la mention du changement de nom ou prénom

Changement d'adresse : fournir un justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois au nom du demandeur